



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Saison 2022-2023

Assemblée Générale
Vendredi 16 juin 2023 à FROGES

SOMMAIRE

RAPPORT DU PÔLE ADMINISTRATION ET FINANCES	PAGE 2
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES	PAGE 3
RAPPORT DU PÔLE PRATIQUES SPORTIVES	PAGE 4
RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPÉTITIONS 5X5	PAGE 5
RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPÉTITIONS 3X3	PAGE 8
RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE	PAGE 10
RAPPORT DE LA COMMISSION VIVRE ENSEMBLE	PAGE 12
RAPPORT DU PÔLE JURIDIQUE	PAGE 14
RAPPORT DE LA COMMISSION DES QUALIFICATIONS	PAGE 15
RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS	PAGE 17
RAPPORT DE LA COMMISSION DES ÉQUIPEMENTS	PAGE 18
RAPPORT DU PÔLE FORMATION	PAGE 19
RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE	PAGE 20
RAPPORT DE LA COMMISSION DES OFFICIELS	PAGE 22

ANNEXES

ANNEXE N°1 > DOCUMENTS COMPTABLES 2022/2023

ANNEXE N°2 > BUDGET PRÉVISIONNEL 2023/2024



Rapport du Pôle Administration et Finances Saison 2022-2023

Jean-Louis ALBISER, trésorier et 1^{er} vice-président

Mesdames, Messieurs,

Dans le rapport de gestion qui vous est présenté par Odile CARRET, vous trouverez tous les éléments de compréhension concernant le compte de résultat, les bilans des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2023. Le compte de résultat excédentaire est dû en partie à un nombre de licenciés record (+12 %).

Les achats habituels concernant les récompenses et les réceptions ont donné lieu aux habituelles dépenses. Il n'y a pas eu de gros investissements.

Nous sommes repartis sur un budget prévisionnel conforme à une année de fonctionnement normale.

Ce pôle ne pourrait fonctionner sans l'apport précieux de bénévoles qui ne comptent point leurs heures passées au siège et en télétravail. Monique, Odile, Josiane, Manuelle, Xavier auxquels je joins Ghislaine notre secrétaire, soyez vivement remerciés pour tout le travail que vous effectuez.

Merci à tous ceux qui de près ou de loin favorisent le fonctionnement du Pôle Administration et Finances, je pense en particulier aux sponsors et aux collectivités territoriales.

Je ne terminerai pas ce compte rendu annuel sans avoir une énorme pensée pour mon ami Gérard CAMPISI si brutalement disparu.

Rapport de la Commission des Finances

Jean-Louis ALBISER, trésorier
Odile CARRET, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2023 et le budget 2023/2024 ont été arrêtés par le Comité Directeur lors de sa réunion du 30 mai 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022/2023

CF ANNEXE N°1

Les comptes annuels de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC N°2014-03 et avec les spécificités du règlement ANC N°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations. Aucune modification n'est intervenue dans les règles et méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

Aucun fait marquant n'est intervenu dans l'exercice et aucun évènement significatif n'est survenu postérieurement à la clôture des comptes.

Le résultat de l'exercice clos le 30 avril 2023 se solde par un excédent de 24 718 €, montant supérieur à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 8 875 €.

Les principales variations entre cet exercice et le précédent concernent les postes suivants :

- La marge sur les licences qui augmente de 15%, soit 31 171 €, essentiellement du fait de la hausse du nombre de licenciés qui a progressé de 1 173, soit plus de 11% ;
- Les engagements, en hausse de 10 215 € à la suite d'une augmentation à la fois du nombre d'équipes et des tarifs ;
- Les charges de personnel qui augmentent de 21 350 € suite notamment à l'embauche d'une apprentie, à des augmentations de salaire individuelles et à la suppression des aides au paiement URSSAF.

Le bilan au 30 avril 2023, dont le total s'élève à 551 403 €, est essentiellement composé des disponibilités à l'actif pour 451 817 € et des fonds propres au passif pour 391 479 €.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2023/2024

CF ANNEXE N°2

Le budget de l'exercice en cours qui a débuté le 1^{er} mai 2023, tel qu'il a été arrêté par le Comité Directeur, est à l'équilibre.

Ce budget a été établi sur la base d'un nombre constant de licenciés, d'équipes et de clubs par rapport à la saison 2022/2023. Il prend en compte les tarifs indiqués dans les dispositions financières 2023/2024.

Concernant les principales variations par rapport à 2022/2023, il convient de souligner :

- Une hausse des produits et charges de licences pour un montant identique (41 K€ résultant de l'augmentation de la part fédérale) et donc une stabilité de la marge sur les licences, aucune augmentation de la part des licences revenant au Comité et à la Ligue n'étant prévue ;
- L'absence d'amendes et de pénalités que nous avons toujours espoir de voir disparaître.

Nous vous remercions de votre attention et tenons à vous préciser que, bien entendu, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant les documents financiers qui vous ont été présentés aujourd'hui.



Rapport du Pôle Pratiques Sportives Saison 2022-2023

Fabien DOMINGUEZ, 2^e vice-président

Mesdames, Messieurs,

Du 5x5, du 3x3, du mini-basket, du basket santé, du micro-basket, du Basketonik... Le basketball se déploie aujourd'hui sous différentes formes accessibles au plus grand nombre. Au Comité, le pôle pratiques sportives a la charge de déployer et d'organiser ces différentes facettes du basket sur tout notre territoire isérois.

Il y a bien sûr l'historique 5x5, qui occupe une grande part de notre activité, avec un record cette année du nombre d'équipes engagées. Record aussi côté mini-basket avec des équipes U11 en forte augmentation, corrélativement aux nombres de licenciés qui augmente aussi. Le 3x3 commence à prendre ses quartiers et son organisation est bien rodée avec tout au long de la saison un championnat qui prend de l'ampleur année après année et des « refs 3x3 » qui répondent toujours présents pour la gestion de ces rendez-vous.

Viennent ensuite les pratiques plus récentes du « vivre ensemble » avec le micro-basket qui fonctionne très bien chez nous. Le Comité a souhaité accompagner ce développement en dotant les clubs labellisés d'un kit de matériel pédagogique adapté et en offrant les licences micro-basket. Le Basket Santé reste assez épisodique et il nous faudra le renforcer et mieux accompagner les clubs vers ces activités comme le reste des activités du Vivre Ensemble. Élisabeth FABRO, notre apprentie arrivée cette saison, s'est formée à ces pratiques et a pu rencontrer nos interlocuteurs à la FFBB. Elle est votre interlocutrice de premier choix pour vous aider dans votre développement.

Enfin, il y a le point noir de cette saison : les incivilités et les incidents, sur et autour des terrains. Que s'est-il passé pour en arriver là ? Le fair-play a-t-il complètement disparu de nos terrains ? Les insultes, les sifflements, les menaces, les tricheries sont-elles devenues la norme ? Nous devons réagir collectivement. Il est urgent d'agir collectivement. Chacun doit prendre ses responsabilités. Le Comité a déjà pris la sienne et continuera d'investir des moyens humains et financiers pour lutter contre ce fléau.

Je n'aurais pas pu superviser l'action de ce pôle sans l'aide efficace et précieuse des présidents des commissions qui la composent et de l'ensemble des membres élus ou non-élus. Aussi, je tiens à remercier chaleureusement Stéphane BRIGNONE, Nicolas PAILLIER, Christiane BALME, Arielle DENAT, Colette LEBRUN, Claude PLATEL BENIT, Anne-Marie TROSSET, Freddy BREVIÈRE, Marion BARBET, Léa PERRIN, Sabrina SOLER, Jocelyne FOURNIER et Guillaume PLATEL BENIT pour leur travail du quotidien et leur implication. Des remerciements aussi à Monique BERANGER et Ghislaine ARDITO qui accompagnent le bon fonctionnement du pôle.

« Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous, ensemble. »
Euripide

Rapport de la Commission des Compétitions 5x5

Fabien DOMINGUEZ, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

Pour la saison 2022-2023, la Commission des Compétitions 5x5 a programmé 154 rencontres U9, 1062 rencontres U11 et 3109 matchs en championnat dont :

- 670 en seniors compétition,
- 2401 en U13, U15, U17 et U20 masculins et féminins,
- 38 matchs de coupe de l'Isère.

Les barrages d'accès au championnat régional ont été organisés par le club de GIERES. Les clubs de UNION SEYSSINETTOISE NOYAREY VEUREY et AL ECHIROLLES ont organisé les demi-finales de la Coupe de l'Isère. Le club de AS ST GEORGES D'ESPERANCHE a organisé les demi-finales du championnat DM3. Le club des DAUPHINS DE CROSSEY a quant à lui organisé les finales des championnats et de la Coupe à ST ETIENNE DE CROSSEY. Nous remercions chaleureusement ces cinq clubs pour la parfaite organisation de ces rendez-vous.

La Commission fait tout son possible pour tenir compte, lors de la constitution des poules, de vos demandes de couplages, d'oppositions ou de gymnases indisponibles mais elle ne peut pas satisfaire toutes les demandes.

Le championnat DM3 a été perturbé par de nombreux forfaits d'équipes en début de saison et après le début des compétitions, ce qui a généré un championnat assez disparate avec peu de rencontres pour certaines équipes. La Commission des Compétitions 5x5 en est consciente et essaiera de limiter à l'avenir ces désagréments.

Le nombre d'engagements en championnats seniors est stable, même si nous n'avons pas pu mettre en place cette saison de championnat loisirs faute d'équipe suffisamment nombreuses pour construire un championnat. Du côté des jeunes en revanche, il est en forte augmentation avec 393 équipes U11 à U20 engagées cette saison (+ 11 %).

Cette saison, nous avons inauguré de nouvelles dispositions comme annoncé en fin de saison dernière. Tout d'abord, une nouvelle gestion des horaires des rencontres départementales a été mise en place. Les clubs ont pu programmer leurs horaires à domicile en choisissant dans une plage horaire réglementaire et avec la possibilité de modifier librement ces horaires en début de chaque phase. C'est globalement une réussite qui a apporté de la souplesse dans la gestion des plannings des clubs et a permis de limiter considérablement le nombre de dérogations. 962 dérogations ont été validées par le Comité cette saison contre 2303 la saison passée, soit une baisse de 58 % ! Ce mode de fonctionnement sera reconduit par la saison à venir et toujours limité dans le temps pour permettre aux clubs qui se déplacent d'avoir un planning figé. Car le seul inconvénient de ce principe est que les clubs qui modifient leurs horaires n'avertissent pas toujours leurs adversaires...

Nous avons également veillé à l'application de la nouvelle règle en division 1 lors de la phase 3 imposant aux clubs ayant une équipe de niveau supérieur de faire jouer uniquement des joueurs.euses ayant participé à au moins 50 % des rencontres avec l'équipe qualifiée en D1 ou des joueurs.euses n'ayant jamais participé avec l'équipe évoluant au niveau supérieur. Cette règle fut difficile à contrôler car aucun contrôle automatique n'est programmé dans FBI et eMarque V2. Elle sera supprimée la saison prochaine au profit d'une augmentation du nombre de joueurs brûlés à 7 au lieu de 5 ces dernières saisons.

Une autre nouveauté a connu un succès plutôt mitigé : la découpe des championnats seniors en deux phases. Si l'objectif était de relancer les championnats en cours de saison, on se rend compte que des équipes qualifiées en poule Haute ne font même plus l'effort de jouer car elles sont maintenues à la mi-saison. Nous serons vigilants la saison prochaine sur cet aspect avec un renfort de l'aspect réglementaire et nous nous laissons une saison supplémentaire pour choisir définitivement la formule pour les championnats seniors, en une phase ou deux phases, à compter de 2024-2025.

Cette saison, nous avons intégré chaque semaine au Bulletin Hebdomadaire une liste des écarts constatés sur les feuilles eMarque. Malgré de nombreux rappels, nous constatons de plus en plus d'anomalies sur les feuilles et certains clubs sont concernés par les mêmes écarts toute la saison. Doit-

on en déduire que nos rappels sont ignorés ? Heureusement, certains essayent de se mettre en conformité et n'hésitent pas à nous solliciter pour un accompagnement.

Les échanges réguliers que nous avons avec les clubs montrent à quel point les règlements ne sont pas connus. Ils sont pourtant disponibles pour chaque catégorie sur le site du Comité. Il suffit de les adresser à vos entraîneurs et leur demander d'en prendre connaissance.

Nous avons été très surpris d'entendre et de voir de nombreux coachs adapter les règlements à leur sauce en expliquant aux arbitres, aux équipes adverses qu'ils sont dans la vérité... Pire, nous avons constaté cette saison une hausse des tricheries et des fraudes. Fausse licence, match arrêté sans en informer la commission, garçons qui jouent avec des filles... Malgré les petits arrangements, tout fini par se savoir et il est très désagréable de devoir gérer ce genre d'incidents, face à des interlocuteurs très souvent de mauvaise foi.

63 dossiers ont été ouverts par la Commission des Compétitions dont 53 ont entraîné la perte d'une rencontre par pénalité aux clubs fautifs. Ce chiffre est à nos yeux beaucoup trop important. Dans tous les cas, nous nous sommes efforcés à appliquer le règlement de la même façon pour toutes les équipes de tous les clubs du Comité. La saison prochaine, nous vous demanderons de nous indiquer le nom de l'entraîneur de vos équipes au moment des engagements. À la parution des calendriers, celui-ci recevra directement par courriel le règlement sportif de sa catégorie. Nous espérons qu'avec ce travail supplémentaire pour notre commission, les entraîneurs seront davantage au courant des règles de leurs catégories.

Palmarès 2022-2023

MASCULINS	CATÉGORIE	FÉMININS
TERRES FROIDES BASKET	U13	AL ECHIROLLES
BC PORTES DE L'ISERE	U15	BASKET CLUB LES ABRETS
BBC EYBENS POISAT	U17/U18	BC ST AGNIN CRACHIER
BC PORTES DE L'ISERE	U20	
GRESIVAUDAN BASKET CLUB	SENIORS PRÉ-RÉGIONALE	AVENIR BASKET CHAMPIER
US DE ST EGREVE	SENIORS D2	AS ST ANDRE BASKET
UNION SEYSSINET NOYAREY VEUREY	SENIORS D3	BC ST AGNIN CRACHIER
TERRES FROIDES BASKET	COUPE DE L'ISÈRE	TERRES FROIDES BASKET

Un questionnaire sur les compétitions départementales a été adressé à tous les clubs en janvier 2023. Le dépouillement des réponses et les constats faits par les membres du Comité Directeur ont permis de proposer des évolutions sur nos championnats qui entreront en vigueur la saison prochaine. Avec notamment :

- L'instauration d'une Coupe de l'Isère Jeunes U13 à U18.
- Le passage de 5 à 7 brûlés en championnat seniors et jeunes.
- Le retour à 10 joueurs.euses maximum sur la feuille de marque (contre 12 aujourd'hui).
- Davantage de mouvements entre les phases (accessions/relégations) entre les divisions départementales.
- L'ajout d'une phase et un démarrage en même temps que les championnats jeunes pour les U11.
- Proposition de s'inscrire dans trois divisions au moment de l'engagement en U11.
- En U11, 20 points d'écart maximum toute la saison et interdiction des équipes en collaboration de CTC.
- La proposition de deux formules pour les rencontres U9 :
 - o « Classique » : 1 rencontre par mois entre novembre et mai.
 - o « Intensif » : 2 rencontres par mois entre novembre et mai.
- La modification de la règle de participation pour les phases finales par : « avoir participé à 50 % des matchs minimum avec l'équipe qualifiée pour participer à la finale ».

Je tiens à remercier chaleureusement :

- Les vérificateurs des feuilles eMarque : Jocelyne FOURNIER (U11) Christiane BALME (U13), Anne-Marie TROSSET (U15), Arielle DENAT (U17/U18) et Claude PLATEL (U20/Seniors),
- Colette LEBRUN, qui a assuré la gestion des demandes de dérogation et de reports justifiés seule une grande partie de la saison,
- Joseph CAMUS, répartiteur des arbitres, avec qui Colette travaille main dans la main,
- Marie-José PERROT pour le pointage des brûlages et le lien permanent avec notre commission,
- Monique BERANGER, Léa PERRIN, Ghislaine ARDITO, Stéphane BRIGNONE et Nicolas PAILLIER pour leur aide précieuse tout au long de la saison,
- Notre présidente Monique MOPIN pour sa confiance et son soutien permanent.

Je terminerai ce rapport par une pensée pour deux grandes personnalités de notre département qui nous ont malheureusement quittés cette saison : Jacqueline PIESVAUX (secrétaire de la commission sportive de la Ligue des Alpes pendant de nombreuses années) et Gérard CAMPISI (3^e vice-président du Comité).

Bonne fin de saison à toutes et à tous et rendez-vous très rapidement pour le démarrage de la saison 2023-2024.

Rapport de la Commission des Compétitions 3x3

Nicolas PAILLIER, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

Cette saison s'est inscrite dans la continuité de la saison précédente, avec l'ambition de promouvoir et développer la pratique du basket 3x3 sur notre territoire. Les SERIES 3x3 ont débuté dès le mois de septembre. Six journées de championnat ont été organisées, chaque catégorie ayant participé à cinq d'entre elles. Seul le dernier stop des catégories jeunes a dû être reporté afin de tenir compte de multiples contraintes et indisponibilités.

Quelques chiffres pour résumer la saison :

- 220 joueurs et joueuses ont participé à au moins un stop ;
- 45 équipes engagées ;
- 20 clubs représentés ;
- 246 rencontres ont été disputées ;
- 4 409 points ont été inscrits sur l'ensemble des matchs ;
- 99 195 points ont été attribués au titre du ranking FIBA.

Chaque stop accueillait en moyenne 25 équipes, 92 joueurs et joueuses, et 8 refs (arbitres).

Félicitations à l'ensemble des équipes engagées, tant la progression de chacune d'elles fut impressionnante. Le jeu proposé par les équipes les plus assidues est désormais de qualité. Bravo aux joueurs des catégories jeunes, dont le comportement sur et autour des terrains a été exemplaire tout au long de cette saison.

Félicitations en particulier aux équipes qui, à l'issue de ces SERIES 3x3, ont terminé à la première place de leur catégorie et sont donc qualifiées pour le MASTER 3x3 de la Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes, samedi 1er juillet à Tournon-sur-Rhône :

CHAMPIONS ET CHAMPIONNES DES SERIES 3x3		
CATÉGORIE	CLUB	
U13F	-	-
U13M	ARA0038029	GRENOBLE BASKET 38
U15F	-	-
U15M	ARA0038035	BASKET CLUB BAVONNE
U18F	ARA0038146	AVENIR BASKET CHAMPIER
U18M	ARA0038061	AL VOIRON
SENIORS F	ARA0038028	AS ST ANDRE LE GAZ
SENIORS M	ARA0038044	SEYSSINET NOYAREY VEUREY

Je tiens à remercier les clubs qui se sont rapidement portés volontaires pour accueillir une journée de championnat cette saison :

- GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB
- UNION SEYSSINETTOISE NOYAREY VEUREY BASKET
- BASKET DES VALLONS DE LA TOUR
- BC FAVERGES DOLOMIEU
- BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE
- GRENOBLE BASKET 38

J'ai en tout cas pris beaucoup de plaisir à organiser cette compétition et à échanger avec les différents acteurs. La communication avec les clubs et les capitaines a été globalement efficace. Néanmoins, les forfaits de dernière minute et les sollicitations restées sans réponse ne facilitent pas le travail de la Commission, et obligent les membres à s'adapter sans cesse. Je déplore par ailleurs l'absence d'équipes féminines jeunes dans un territoire qui, pourtant, compte 39 % de pratiquantes.

Samedi 3 et dimanche 4 juin, sur les terrains extérieurs de TSF VOIRON, s'est tenu le tournoi Open Plus Access. Ouvert aux catégories U13, U15, U18 et Seniors, ce tournoi a permis de qualifier les vainqueurs pour l'Open Plus Juniorleague de Peschadoires et l'Open Plus 5000 de Tournon-sur-Rhône. Outre l'enjeu, c'était l'occasion idéale de terminer la saison dans une ambiance conviviale.

Enfin, le Comité départemental de l'Isère sera présent à ARTAS, samedi 17 juin de 17h à 21h, qui, conjointement avec le club d'ARTAS, proposera diverses animations dans le cadre de la Journée nationale du 3x3 : découverte du 3x3, initiations auprès des plus jeunes, concours de tirs, matchs. Cet événement est ouvert à tous les pratiquants, licenciés ou non. J'espère vous y retrouver nombreux.

Je tiens à remercier Monique MOPIN et Fabien DOMINGUEZ pour la confiance qu'ils m'ont accordée, leur soutien et leurs conseils tout au long de cette saison. Je remercie également Ghislaine, Stéphane, Marion, Freddy et Léa qui m'ont accompagné et aidé à de multiples reprises. J'associe à ces remerciements celles et ceux qui, de près ou de loin, ont œuvré à promouvoir et développer la pratique du basket 3x3 sur le territoire isérois.

En 2023 - 2024, la commission continuera de se structurer et d'innover afin de proposer un championnat plus passionnant encore. J'espère que l'engouement autour des compétitions 3x3, masculines comme féminines, sera encore plus fort la saison prochaine.

Bel été et bonnes vacances !

Rapport de la Commission Jeunesse

Stéphane BRIGNONE, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

La commission Jeunesse est en charge au sein du comité de l'organisation des rencontres U7, U9 et U11 en collaboration avec la Commission des Compétitions 5x5. Elle organise des actions permettant de promouvoir le basket auprès des U7 mais également du mini basket dans le département. Elle organise aux côtés de la Commission Technique, la Journée Jacques France & Raymond Grippat, les tests U11, le Challenge Benjamin.e.s, le Baby Noël, le Baby Pâques et la Fête Départementale du Mini basket « Tournoi Christian MOPIN » à BEAUCROISSANT.

Le département compte à ce jour 13 Écoles Françaises Mini basket validées, 3 autres écoles ont un dossier en cours de saisie. Attention, les demandes doivent être faites à partir de l'onglet « Jeunesse » et « EFMB NOUVEAU ».

Nous avons relancé le label départemental, n'hésitez pas à faire la démarche, cela vous permettra de mettre en avant votre travail auprès des jeunes mini basketteurs.

La saison dernière, nous avons revu le règlement afin de répondre aux exigences du règlement fédéral Mini basket. Nous avons eu la reconnaissance du service jeunesse de la FFBB pour notre travail à ce sujet. Vous ne pouvez déroger à ces règles et notamment concernant le respect des 20 points d'écart en U9 et U11, que ce soit sur le tableau d'affichage ou sur l'eMarque, la taille des paniers, la taille des terrains, la formule 3x3 ou 4x4 et la taille des ballons. Le sous-classement n'est pas autorisé quelle que soit la catégorie.

Pour toutes les catégories, attention de vérifier que les joueurs soient bien qualifiés et qu'ils disposent si nécessaire du surclassement avant de les faire jouer. Encore des anomalies cette saison. Vérifiez également les documents fournis pour éviter un retard de qualification.

Les rencontres U11 – 1599 licenciés

Nous avons eu en U11F, 48 équipes engagées en première phase et 50 en seconde. En U11M, ce fût un nouveau record avec 82 équipes en première phase et 85 en seconde.

Nous avons traité 17 week-ends de rencontres.

La formule de brassage semble adaptée et la plus simple à organiser. Il reste encore des clubs qui ne jouent pas le jeu des 20 points d'écart en seconde phase. Pour la saison prochaine, les 20 points d'écart seront sur toute la saison.

Les rencontres U9 – 1188 licenciés

Nous avons eu 50 clubs engagés cette saison.

Nous avons traité 7 week-ends de rencontres et/ou plateaux.

Les rencontres U9 sont gérées dans l'esprit du mini basket où le jeu prime sur l'enjeu. Il est toutefois sur les matchs, obligatoire pour les joueurs, coachs et officiels de matchs d'avoir une licence à jour et les feuilles doivent être bien renseignées et renvoyées au comité pour le lundi 12h suivant la rencontre.

Les clubs doivent s'appeler avant la date de la rencontre pour bien se mettre d'accord sur la formule à définir suivant le nombre de joueurs présents. Plus de 6 dans une des équipes, la formule plateau est à choisir. Nous vous invitons pour ceux qui le souhaitent à organiser également sur les week-ends disponibles des rencontres amicales.

Les rencontres Baby U7 – 637 licenciés

Les clubs sont invités à organiser à leur convenance des rencontres interclubs afin de faire des ateliers en commun ou des plateaux. Malheureusement, nous n'avons encore cette année, aucun retour sur vos pratiques. N'hésitez pas cela valorise vos actions.

Baby Noël à Bavonne

Merci au Club de Bavonne de nous avoir reçu pour cette édition, à la suite de l'annulation l'année dernière. Pour l'investissement et le dynamisme que vous avez mis à l'organisation de ce Baby-Noël. Nous avons reçu 132 enfants sur 191 inscrits. Cela est très pénible pour la gestion de l'organisation (achats des récompenses, formation des équipes, nombres d'ateliers.)

Baby Pâques à Renage (ASBBIR)

Les bénévoles du club de l'ASBBIR nous recevaient cette année pour le Baby Pâques. Sur 173 inscrits, 162 babys basketteurs sont venus participer aux ateliers préparés.

Là encore, on peut saluer et remercier l'investissement des jeunes et des dirigeants du club, les bénévoles du comité qui ont permis aux enfants de participer à tous les ateliers. Tous les enfants sont repartis en fin de matinée avec leurs sacs remplis de cadeaux offerts par le Comité.

Journée Jacques France & Raymond Grippat

Comme chaque année l'édition 2022 s'est déroulé le 11 novembre. Un grand merci aux entraîneurs pour leur participation active et constructive, aux intervenants, aux bénévoles. Merci à ceux qui ont pris le temps de répondre au questionnaire d'Élisa qui a fait suite à cette organisation.

Fête Départementale du Mini basket, Tournoi Christian MOPIN

Elus du Comité, bénévoles, politiques, salariés, responsables de collectivités, associations locales se sont unis pour que cette 48ème édition départementale de la Fête du MiniBasket, se fasse comme prévu à l'Ascension. Après des mois de préparation, et le contrôle des bulletins météo tous les jours ou presque, nous avons dû prendre la douloureuse décision d'annuler cette édition des 30 ans de la FNMB. En effet, la météo incertaine, les averses annoncées et de la température digne du mois de novembre, ne nous permettaient pas de maintenir dans de bonnes conditions pour les enfants et leurs familles, cette journée. 86 équipes étaient inscrites. Le nouveau programme défini (Tournoi, ateliers, concours de dessins, de shoots, stand don du sang, pêche à la ligne et structure gonflable) aurait permis aux enfants et aux familles de passer une journée agréable.

Je remercie nos partenaires, le Crédit Mutuel, France Bleu Isère, la commune de Beaucroissant, de Sillans, le club de Beaucroissant-Izeaux-Renage, de Gières, Tullins, le comité des fêtes d'Izeaux pour leurs dotations, la mise à disposition de matériel et des locaux et terrains pour ce qui est de la Municipalité de Beaucroissant.

Merci aux bénévoles et salariés du comité, à tous les bénévoles des autres clubs, aux arbitres qui s'étaient rendus disponibles pour cette journée et les journées de montage et démontage.

Je remercie nos 3 salariés, tous les membres élus de la commission, Fabien DOMINGUEZ mon responsable de Pôle, la présidente Monique MOPIN, la Secrétaire Générale Monique BERANGER et tous les membres du Comité, pour l'aide apportée sur les organisations de la commission.

A vous Présidents et Bénévoles de clubs, parents et enfants pour votre participation à chacune de nos actions.

Je vous souhaite au nom de toute la commission une bonne fin de saison et de bonnes vacances.

Rapport de la Commission Vivre Ensemble

Stéphane BRIGNONE, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

La commission Vivre Ensemble regroupe les pratiques non compétitives du basket.

Les activités sont :

1) Santé - Bien être

a) Basket Santé

Activité physique Sport Santé - Prescriptible (MédicoSport Santé) - tout âge

Activité soumise à labellisation fédérale et à l'achat du Pack VxE BS

- 3 labels de pratique
- Qualification de l'encadrement :
 - Diplôme Fédéral Animateur Basket Santé
 - Licence STAPS Activité Physique Adaptée - Santé (APA-S)



b) Basketonik

Activité physique dynamique, avec ou sans ballon, à partir de 13 ans

Activité soumise à labellisation fédérale et à l'achat du Pack VxE BTK

- 2 labels de pratique
- Qualification de l'encadrement :
 - Diplôme Fédéral Coach Tonik (Fitness et Forme)
 - Diplôme des Métiers de la Forme option cours collectif



c) Basket Hôpital

Premiers de Cordée

Animations récurrentes et ponctuelles pour les enfants hospitalisés

Conventions nationales et régionales

Trans-Forme Association des Transplantés et Dialysés de France

Convention nationale - Actions ponctuelles

Hôpitaux psychiatriques

Actions ponctuelles



2) Intégration – Insertion - Inclusion

a) Basket Inclusif

Activité partagée avec publics atteints de handicap, tout âge

Activité soumise à labellisation fédérale et à l'achat du Pack VxE BI

- 1 label Basket Inclusif
- Qualification de l'encadrement :
 - Diplôme Fédéral Animateur Basket Inclusif
 - Diplôme d'état option basket (BP-DE-BEES-DES) et titulaire d'une UC Sport Adapté



b) Basket Entreprise (Hors compétitions)

c) Administration Pénitentiaire

Convention nationale

d) FF Sport Adapté - FF Handisport

Convention nationale



3) Éducation

a) Micro Basket

Activité d'approche de la motricité, sans et avec ballon, pour les 3-5 ans

Activité soumise à labellisation fédérale

- 1 label Micro Basket
- Qualification de l'encadrement :
 - Diplôme Fédéral Animateur Micro Basket
 - Diplôme de la Petite Enfance



b) Centre Génération Basket

Activité de basket, éducative et citoyenne, à partir de 8 ans
Programme soumis à convention

- Qualification du responsable de l'encadrement :
 - CQP option basket
 - Diplôme d'état option basket (BP-DE-BEES-DES)



En Isère, le Basket Santé, le Micro-Basket, le Basket Entreprises et le Basket Pénitentiaire sont mis en place par des clubs et le Basket Hôpital par le Comité en partenariat avec Premiers de Cordées et le Service animations « Arc-En-Ciel » du Pôle Couple-Enfant du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes.

A. Basket Santé

7 actions de Basket découvertes ont été programmées sur le territoire isérois.

4 clubs sont labélisés Basket Résolution ce qui leur permet de faire des séances régulières sur la saison.

B. Micro Basket

11 clubs sont labélisés Micro-Basket cette saison. Chacun d'eux s'est vu remettre cette année, une dotation par le Comité.

1 formateur du CD38 labellisé par la FFBB.

Tous les clubs qui valideront une création de label « Micro-Basket » pour la première fois se verra récompenser de cette même dotation.

C. Basket Entreprises

Cette pratique existe dans certaines grandes zones artisanales ou industrielles sans être déclarée officiellement comme action. De ce fait, il n'y a pas de réelle visibilité sur cette pratique. Certains clubs organisent des tournois inter-entreprises ou des tournois Partenaires. Cela entre complètement dans cette opération. N'hésitez donc pas à proposer des licences à ces pratiquants en leur proposant également, dans la mesure du possible, des créneaux entre 12h et 14h par exemple, pour des séances plus régulières.

D. Pénitentiaire

Deux clubs interviennent sur des séances plus ou moins régulières dans des établissements pénitentiaires du département. Cette pratique, aussi enrichissante pour les intervenants que les pratiquants, permet de développer des rapports entre le monde carcéral et l'extérieur par le biais du basket et du jeu collectif.

E. Basket Hôpital

Depuis plusieurs années, le comité intervient 2 à 3 fois dans l'année, pour permettre aux enfants hospitalisés au Pôle Couple-Enfant du CHUGA, d'oublier un instant la maladie ou du moins de quitter leur chambre en venant pratiquer le basket (jeu, concours, petits matchs) avec nos deux techniciens, ainsi que Monique et Stéphane.

Comme vous le voyez les pratiques du « Vivre Ensemble » en Isère se développent à leur rythme. La création d'une réelle commission, avec des forces vives dédiées au Vivre Ensemble, permettra de venir sur le terrain et d'aider au développement de toutes ces pratiques sur le territoire.

Je remercie la présidente Monique MOPIN pour sa confiance et Élisabeth FABBRO pour son aide.

Je vous souhaite une bonne fin de saison et de bonnes vacances.



Rapport du Pôle Juridique Saison 2022-2023

Mesdames, Messieurs,

La saison 2022/2023 s'est déroulée normalement, et toutes les missions, qui étaient attribuées au Pôle Juridique, ont pu être réalisées. Nous avons une pensée pour Gérard CAMPISI, responsable de ce pôle, qui nous a subitement quittés en cours de saison.

La Commission des Qualifications a fonctionné correctement, avec quelques soucis notamment sur le format des photos sur les licences. Il en a été de même pour la Commission des Règlements malgré quelques matchs déplacés en début de saison.

La Commission des Équipements s'est déplacée sur tout le territoire de l'Isère pour revalider correctement environ 15 gymnases ou salles.

En espérant que la saison 2023/2024 se déroule dans les meilleures conditions, pour le plus grand plaisir de toutes et tous, nous vous souhaitons d'être en bonne santé, de passer de bonnes vacances récupératrices, et surtout un immense plaisir de se retrouver au début de la saison à venir.

Rapport de la Commission des Qualifications

Mesdames, Messieurs,

Cette saison nous avons traité une forte augmentation des licences.

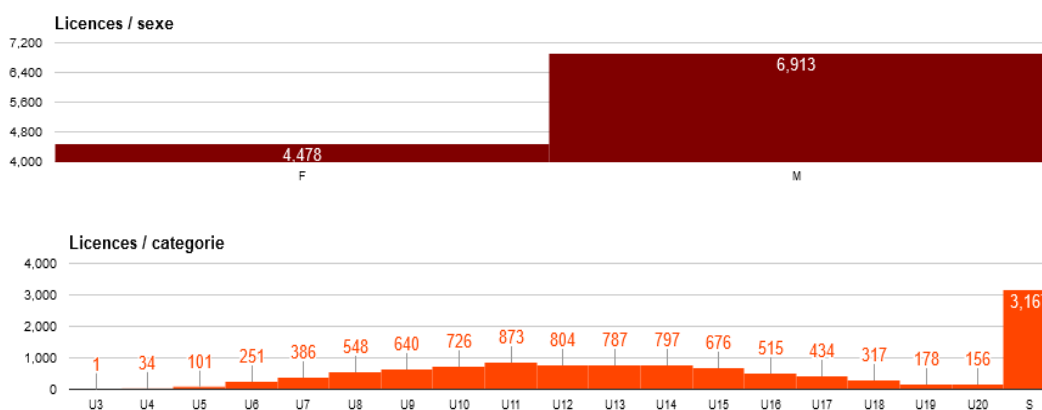
Nous avons enregistré **11 391** licenciés(es) pour 2022/2023 soit une évolution de près de **12 %** par rapport à la saison 2021/2022, qui se décompose ainsi :

- **secteur féminin : 4478 licenciées soit une évolution de 10%**
- **secteur masculin : 6913 licenciés soit une évolution de 12,5%**

Nous enregistrons également pour cette saison :

- **1 956 licences contacts basket**
- **46 licences Micro basket**

Avec une répartition par catégorie comme vous le montrent les graphiques suivants.



Pour la saison 2023/2024

Au 1^{er} juin, nous notons que le renouvellement d'affiliation club, comme cela était le cas la saison dernière, ne pourra être validé que si le président du club a fait sa préinscription pour la nouvelle saison. Cela sera aussi impactant sur les préinscriptions des licenciés qui ne pourront être validées qu'après cette obligation.

Autre évolution au 1^{er} juin, concernant le renouvellement d'affiliation : Il n'y a plus d'obligation de lier son compte HELLOASSO à FBI pour pouvoir valider son renouvellement d'affiliation.

Tous les clubs peuvent envoyer une préinscription à leurs licenciés à partir du 01/06/2023. Pour qu'elles soient validées, le renouvellement d'affiliation est obligatoire.

Chaque licencié reçoit un lien par mail pour se connecter à E-licence.

Le licencié devra procéder à la saisie de sa préinscription en téléchargeant toutes les pièces obligatoires selon son statut. Le nom de naissance est obligatoire, une photo d'identité également. A défaut la préinscription sera renvoyée au club pour rectification.

La saison prochaine, il n'y a pas de renouvellement automatique des options d'assurance.

Tous les licenciés pourront choisir ou la même ou une nouvelle option pour bénéficier de la garantie IA (A, B ou C.)

Les clubs, à la vérification des préinscriptions, doivent être vigilants et s'assurer que toutes les informations saisies et tous les documents téléchargés sont bien conformes. Vous avez la possibilité de corriger ou rajouter un surclassement oublié avant de valider la préinscription, sinon cette dernière vous sera renvoyée afin de faire la correction dans un premier temps. En dernier lieu, elle sera faite par le comité après réception des justificatifs.

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les licenciés mineurs. Seul le questionnaire de santé sera à renseigner.

Le surclassement nécessite, comme les saisons précédentes, une visite médicale obligatoire.

La validité du certificat médical lorsqu'il est transmis pour la première fois est de 6 mois et non plus 12 mois comme auparavant pour les majeurs et pour les mineurs s'ils en fournissent un.

Nouveauté ! Un entraîneur n'a plus l'obligation d'avoir un certificat médical. Il pourra remplir un questionnaire de santé et joindre à sa préinscription une attestation de questionnaire de santé pour obtenir ce statut (possible si date de questionnaire de santé saisie). Ce questionnaire sera téléchargeable sur le site FFBB (imprimés).

<p>QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE (À cocher par le représentant légal du licencié mineur uniquement) OU (À cocher par le licencié majeur uniquement)</p> <p><input type="checkbox"/> J'atteste par la présente que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé (joint à la demande pour le licencié mineur ou majeur) a donné lieu à une réponse négative et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entraînera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket, y compris en compétition, datant de moins de 6 mois.</p> <p>FAIT LE / / A</p> <p>Signature obligatoire du représentant légal (pour le licencié mineur) : OU Signature obligatoire du licencié majeur :</p>
--

Pour les joueurs majeurs, le certificat sera obligatoire si ce dernier a plus de 3 ans.

Une pièce d'identité sera demandée obligatoirement à tout licencié ayant 16 ans au 1^{er} janvier 2024.

Pour vous aider, vous avez la possibilité de retrouver des tutoriels faits par la FFBB sur son site dans la rubrique eLicence de la page d'accueil. Ceux-ci s'adressent également aux licenciés.

Vous pourrez poser vos questions, via l'adresse suivante : qualif@iserebasketball.org.

Un certain nombre de licences ne rentre pas dans le process de dématérialisation :

- Les joueurs ayant une licence jaune ou orange l'année précédente et souhaitant évoluer au niveau pré-national ou national
- Les demandes « Hors Club » (licence contact) doivent parvenir au comité en dossier papier.

Les anomalies constatées lors de la vérification par le comité, après validation par le club donnent lieu à une demande de documents pour finaliser la licence. En cas d'absence, cette dernière sera déqualifiée dans un délai de 2 semaines par rapport à la date de qualification initiale. Les clubs doivent vérifier que leurs licenciés sont bien qualifiés avant de les faire jouer.

Pour connaître le tarif des licences, des mutations, des licences T et AST pour la saison 2023-2024 reportez-vous aux documents qui vous ont été envoyés par mail (dispositions financières).

Remerciements à tous les membres de la commission pour le travail accompli en début de saison, l'ensemble des membres du comité élus et cooptés ainsi que notre secrétaire Ghislaine ARDITO.

En espérant que la saison 2023/2024 puisse se passer dans de très bonnes conditions. Nous vous souhaitons une très bonne santé et avoir le plaisir de vous revoir très rapidement aux bords des terrains et dans les gymnases.

Bonnes vacances à tous.

Rapport de la Commission des Règlements

Marie-José PERROT, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier la Présidente du Comité Monique MOPIN pour la confiance qu'elle a bien voulu m'accorder pour la gestion de la Commission des Règlements.

Il a fallu faire des rappels auprès de certains clubs afin d'obtenir la liste de leur 5 majeurs en début de saison ou lors du démarrage de la 2^e et de la 3^e phase.

Pour la saison prochaine, le Comité Directeur a validé le retour aux listes de 7 brûlés. La liste des 7 majeurs ou des équipes personnalisées doit parvenir au Comité impérativement au plus tard 1 semaine avant le début du championnat. Si celle-ci ne nous est pas parvenue à temps, nous considérons que les joueurs du 5 majeur font partis des brûlés plus 2 autres joueurs pris au hasard.

Cette saison nous avons appliqué l'amende financière ; ce sera le cas pour toutes les saisons à venir. Il n'y aura qu'un seul et unique rappel : sans réponse du club rapidement, les amendes financières tomberont, surtout que ce sont les mêmes clubs qui ne respectent pas le délai avant la date butoir.

La mise en place de l'eMarque V2 pour toutes les catégories (sauf U9), nous a bien aidés pour vérifier les feuilles de match pour leur lecture.

Nous vous rappelons que la possibilité est donnée aux clubs de pouvoir changer la liste envoyée au comité, uniquement lors des matchs de la phase aller avec un justificatif à l'appui, la modification restant à l'appréciation du comité.

Nous vous rappelons aussi que lorsqu'un joueur brûlé est blessé pour une longue période, vous pouvez nous envoyer un justificatif pour éviter le changement.

Pour la 2^e phase et la 3^e phase, la possibilité est donnée aux clubs de changer le 7 de début de saison envoyé au comité, avec un impératif le recevoir 1 semaine avant le début de cette phase sinon il y aura application de l'amende financière.

Le comité fait le changement d'office lorsqu'un licencié ne participe pas à 4 matchs d'affilés.

Je tiens à remercier également Ghislaine ARDITO pour l'aide qu'elle apporte à l'ensemble des commissions du comité.

Bonnes vacances à tous.

Rapport de la Commission des Équipements

Fabien DOMINGUEZ, membre de la Commission

Mesdames, Messieurs,

C'est avec le sens du devoir collectif que nous avons repris avec Jean-Michel BRIOT la gestion de la Commission des Équipements à la suite du décès de Gérard CAMPISI fin mars.

Cette commission était jusqu'alors gérée efficacement par Gérard qui parcourait le département pour l'homologation des gymnases et des terrains extérieurs en faisant le lien avec la FFBB.

Cette saison, 15 salles ont été visités et ont fait l'objet d'une demande de classement ou de mise à jour :

- Gymnase municipal à ARTAS
- Gymnase Guy BOLÈS à CROLLES
- Gymnase Lionel TERRAY à VILLARD-BONNOT
- Gymnase de SAINT-ISMIER
- Gymnase du Collège à CHAMPIER
- Gymnase Henri CHAUTARD à VOIRON
- Gymnase BAYARD aux ABRETS
- Halle du Buis à ST BLAISE DU BUIS
- Gymnase José GOMEZ à LUZINAY
- Gymnase municipal de BOUVESSE
- Gymnase Marcieu au CHEYLLAS
- Patinoire Pôle Sud à GRENOBLE (classement temporaire)
- Gymnase du Chamandier à GIERES (refus de classement)
- Gymnase Reyniès BAYARD à GRENOBLE (suspension de classement)
- Gymnase Les Mattons à VIZILLE (suspension de classement)

2 zones de terrains extérieurs ont été classées à BOURGOIN-JALLIEU et à ARTAS.

Le classement est donné à titre provisoire une fois le passage de notre commission effectué et il est ensuite validé définitivement par la FFBB. Le club concerné reçoit alors un courrier des services fédéraux.

Pour la première fois, nous avons pu échanger directement avec la Commission Fédérale des Équipements grâce à l'organisation d'une visioconférence fin avril et d'une journée au siège de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes à BRON. Ces deux rendez-vous ont été riches en informations, notamment pour Jean-Michel et moi qui avons pris la relève au pied levé.

Nous vous rappelons que les compétitions officielles de basket-ball peuvent se jouer uniquement dans des salles classées. Vous devez signaler à la Commission des Équipements tout changement dans vos salles (éclairage, sol, chronomètre, vestiaires) et tous travaux d'ampleur réalisés ou programmés pour nous permettre de mettre à jour nos dossiers.

Si des salles ne sont plus aux normes et ne respectent plus le règlement fédéral des salles et terrains, le Comité peut demander de les rendre « non désignable » provisoirement ou définitivement.

Nous avons été et serons amenés à procéder à la mise à jour de certaines pièces des dossiers notamment :

- le PV de sécurité du gymnase qui est fait par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Sécurité) tous les trois ans ou cinq ans.
- les TESTS des panneaux de basket qui doivent être faits tous les deux ans.

Si le propriétaire de vos salles vous transmet une copie de ces documents, merci de nous les faire suivre.

Nous remercions Ghislaine ARDITO qui assure la coordination administrative de cette commission.

Nous avons bien sûr une pensée émue pour Gérard CAMPISI qui nous manque déjà beaucoup.



Rapport du Pôle Formation Saison 2022-2023

François BUCHET, 4^e vice-président

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité des annonces faites à l'issue de la saison dernière, portant sur les nouvelles directives fédérales concernant la formation des officiels « Plan Officiels 2024 » et sur la projection du comité de passer au stade opérationnel sur le développement de l'Équipe Technique Départementale, cette saison a été très intense dans l'investissement humain pour pouvoir assurer la mise en place de ces deux nouvelles thématiques, en plus des actions de formation habituelles.

Les principaux objectifs de ces deux nouveaux projets ayant été atteints, je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des intervenants qui nous ont aidés et accompagnés dans cette réussite.

Vous trouverez plus de détails dans les comptes-rendus des commissions Technique et Officiels.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances, afin de pouvoir préparer une saison 2023-2024 qui s'annonce aussi intense.

Rapport de la Commission Technique

François BUCHET, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

Cette nouvelle saison 2022/2023 a débuté sous l'ombre de l'incertitude, liée au départ annoncé en fin de saison dernière de Mickaël, l'un de nos deux CT. Son remplacement par Alexandre a été l'occasion d'un nouveau challenge. La personnalité, la compétence et la disponibilité d'Alexandre, nous a très rapidement rassuré dans notre choix.

Sa rapide adaptation à son nouveau poste et la complémentarité développée avec Sandrine ont permis d'avoir une équipe à la Commission Technique qui a encore très bien fonctionné cette saison.

Le nouveau projet, en gestation depuis plusieurs saisons, concernant la mise en place d'une Équipe Technique Départementale, est entré dans la phase opérationnelle cette saison.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des actions menées par la Commission Technique cette saison.

Formations entraîneurs :

- Le Brevet Fédéral Enfant programmé en octobre-décembre 2022 en trois séances de présentiel (22/10 – 20/11- 11-12). 10 inscrits – 9 validés.
- Le Brevet Fédéral Jeune programmé en janvier-Février 2023 en trois séances en présentiel (08/01-29/01-26/02). 23 Inscrits – 19 Validés.
- Le Brevet Fédéral Adulte programmé en mai-juin 2023 en trois séances en présentiel (13/05-03/06-24/06). 17 Inscrits – 14 participants.
- Intervention pour l'IFRAAB sur Jury BPJEPS (Sandrine).
- Intervention clubs : ARTAS (Alexandre), SEYSSINET (Alexandre), TULLINS (Sandrine).
- Intervention sur formation Arbitres : sur le thème du marcher (Alexandre).

Joueur(euse)s au pôle espoir :

- Bryan N'GOLY, Maxence TREVISI, Lucas DA ROCHA, Thomas BUQUET-TAIN, Felipe MARTI GONZALES font partie du pôle espoirs de VOIRON.
- Jade BOUCHARD, Elisa HEIDT, Chiara BUFFALINO, Lindiwe DAVID ESSAGA, Emma COLOMB, Sophia ANTHONY font partie du pôle espoirs de VOIRON.

Formation du Joueur (2008) :

- Bryan N'GOLY et Maxence TREVISI ont participé au TIZ finale Nationale U15M.
- Emma COLOMB a participé au TIZ finale Nationale U15F.

Formation du joueur (2009) :

- Maël SEAN (BVT), William GAULTIER (USSE) et Thomas BUQUET-TAIN (ALV) ont participé aux entraînements et stages AURA U14M.
- Jade BOUCHARD (PVBC), Elisa HEIDT (BVT), Chiara BUFFALINO (PVBC), Lindiwe DAVID ESSAGA (BCTM), Jade LOIZZO (BCTM), Camille PELLEGRINI (BCTM), Estelle BERTRAND GAFFORINI (PVBC), Anaïs MARION (PVBC), Lizy CAPRE-BORIES (PVBC), Sabrina BISILLON (PVBC) ont participé aux entraînements et stage AURA U14F.

Formation du joueur (2010/2011) :

- Le CIC (Camp inter comités) secteur a eu lieu du 28 au 30 Octobre 2022 à TSF.
- Le TIC Secteur a eu lieu le dimanche 6 novembre à RUMILLY. Les filles ont terminé 1ères et les garçons 2èmes.
- Le TDE a eu lieu du 17 au 20 Décembre 2022. Les filles sont vice-championnes et les garçons finissent 6èmes.
- Meilyah GNATTO GNATTO (PVBC), Maelee ORSINI (PVBC), Mahira BENZAID (PVBC), Pénélope ANTONI (AL Echirrolles), Lindiwe DAVID ESSAGA (BCTM), Louisiah DE SOUZA (BBC Eybens Poisat), Louna POUMIN (BCTM) ont participé aux stages et entraînements AURA U13.
- Hugo TURPIN (Terres Froides Basket) et Tyliau MUTEKETA (BBC Eybens Poisat) ont participé aux stages et entraînements AURA U13.

Formation du joueur (2011/2012) :

- La génération 2011 a participé au tournoi de BOURG DE PÉAGE contre la sélection de Drôme-Ardèche le dimanche 9 avril.
- La génération 2011 a participé au tournoi du 8 mai organisé par le Comité de l'Isère à VOIRON avec les sélections de Savoie, de Drôme-Ardèche et de Saône et Loire.

Formation du joueur (2012/2013) :

- La détection secteur a eu lieu le samedi 26 novembre 2022 pour la génération 2012.
- La détection finale a eu lieu le samedi 7 janvier 2023 pour les filles et garçons 2012.

- Nos sélections 2012 ont participé au tournoi de PERNES-LES-FONTAINES le samedi 10 juin regroupant les sélections du Vaucluse, du Var et de la Drôme-Ardèche.

Formation du joueur (2010-2011-2012-2013) :

- Merci à Damien BOUILLAC de continuer à accompagner lors de séances spécifiques les grands gabarits des générations U11-U12-U13. Ces entraînements ont lieu au gymnase du collège G. PHILIPPE à FONTAINE.

Challenge Benjamin(e)s :

- Seulement 42 clubs ont participé au challenge benjamin(e)s.
- Pour la finale départementale du samedi 4 février 2023 à la salle Hoche en ouverture d'un match de Nationale 3 Masculine (opposant IE-GB38 et Domène), 10 filles et 10 garçons ont été invités en fonction des résultats obtenus au sein de leurs clubs permettant de qualifier 3 filles et 3 garçons pour la finale régionale.
- Les deux vainqueurs ont reçu de la part de HARDWORK Association un voyage aux USA à New-York pour voir 2 matchs NBA.
- La finale régionale a eu lieu à Veauche (42) le dimanche 19 mars 2023 qualifiant 1 fille et 1 garçon par secteur pour la finale nationale qui a eu lieu à Paris.

Test Poussins (U11) :

- 26 clubs ont participé aux tests. La finale a eu lieu à la salle HOCHÉ en ouverture d'un match de Nationale 3 masculine (opposant IE-GB38 à Domène).
- Les deux vainqueurs ont reçu de la part de Robert PEREZ 1 semaine de stage au CVRP.

École Française de Mini-Basket :

- 1 nouvelle création a été validée.
- 6 renouvellements ont été validés.
- 3 demandes sont en cours d'instruction.

Basket École :

- 13 clubs se sont impliqués dans le processus basket école.

Label Fédéral :

- 2 labels fédéraux 2 étoiles ont été délivrés par la Fédération (Basket Vallons de la tour et Basket club Nivolos côté féminin).
- 7 labels fédéraux 3 étoiles ont été délivrés par la fédération (Pays Voironnais Basket Club et BC La Tronche Meylan côté féminin, et Grenoble Basket 38, Terres Froides Basket, La Tronche Meylan Basket, BBC Eybens Poisat et AL Voiron Basket côté Masculin).

Interventions à l'hôpital :

- Le mardi 27 septembre, le mardi 14 mars.

Remerciements aux différents entraîneurs ayant participé à des actions du comité :

- Damien BOUILLAC, Benjamin OUGIER, Tom BOUJARD, Célian FOURNIER, Paul NADAUX, Cléa RONDELLE, Robert PEREZ, Eva CECILLON, Alison FERNET, Jonathan NOULIN, Yannis BAUER, Lorraine PERRIN, Melissa VUILLEMIN, Benjamin FRALON, Alison DOR, Alessandro PARRA VERGARA, Adam BAJRIC, Fazli KILIC, Jonathan BARRALLON, Robin CROCHAT, Baptiste SANSON, Yohann DELBARRE, Thierry GORINI, Sébastien COLIN, Camélia YAHIAOUI, Arresslane AMAMRA, Bojan PELKIC, Théo SALOMON, Lucas DEFRANC, Alaa ROMANO, Reda ADBI, Thomas BIGNEL, Paul DEZ, Olivier LAURENS, Kathline HALUS, Yvan QUILLARD, Vincent MARTINET, Éric PETITJEAN.

Remerciements aux différents clubs ayant participé à des actions du comité :

- Basket club Bavonne, AL Voiron, Terres Froides Basket, PVBC pour la mise à disposition de cobayes pour le passage de nos formations d'entraîneurs.
- AS Basket Beaucroissant Izeaux Renage, Isère Pont Savoie Basket, Basket Nord Isère, PVBC, Grésivaudan Basket Club, Grenoble Basket 38 pour la mise à disposition de gymnases pour nos détectations secteurs.
- AL Echirolles pour la mise à disposition de gymnase pour la formation de cadres.

Équipe technique départementale (ETD) :

- Pour donner suite au projet ETD présenté aux présidents de club, nous avons regroupé les salariés volontaires sur 4 temps d'échanges afin de mettre en place des actions de formation de cadres et formation de joueurs dans les secteurs, afin de proposer des actions autres que les formations fédérales pour toucher un public plus large.
- Nous avons travaillé sur des contenus pour les catégories U11 et U13, un document sera diffusé à la fin de saison.
- Le travail pour la saison prochaine sera de définir des exercices référents pour chaque fondamental, de les filmer, et de les mettre à disposition des entraîneurs sur le site du comité via l'onglet « coin du coach ».

Rapport de la Commission des Officiels

Estelle CUCCARO et Joseph CAMUS, responsables de la Commission

Mesdames, Messieurs,

Dans un premier temps, je souhaite remercier l'ensemble des membres de la commission pour leur disponibilité et leur dévouement, ainsi que les arbitres départementaux et régionaux qui nous ont prêté main forte sur les formations et/ou évaluations. Avec le nouveau Plan Officiels 2024, la saison 2022-2023 aura été très chargée !

1. LES FORMATIONS INITIALES

a. Formation Départementale

Cette année, nous avons eu 39 candidats en Formation initiale répartis sur deux secteurs gérés par Patrick CLARET, Nathalie GIRARD et Nicolas PAILLIER : NORD et SUD.

Nous remercions les clubs de Goncelin ainsi que du BC Faverges Dolomieu pour la mise à disposition de leur gymnase sur le premier volet de formation.

b. Examen Arbitre Départemental

L'examen se résume à la préparation de 4 épreuves : e-learning, QCM, Oral de Règlement et Observation d'une rencontre.

Nous avons d'abord organisé un examen blanc le 08 avril sur 2 sites : SAINT-QUENTIN-FALLAVIER et GIERES. Il y a eu au total 80 candidats sur l'examen blanc ce qui a mobilisé 17 évaluateurs.

Pour l'examen final, nous comptons environ 90 candidats le 11 juin répartis également sur 2 sites : SAINT-QUENTIN-FALLAVIER et GIERES également et qui mobilise 20 formateurs.

2. LES FORMATIONS CONTINUES

a. Stage de Début de Saison

75 arbitres départementaux étaient présents lors du stage de début de saison le dimanche 11 septembre à TSF VOIRONNR. Ils ont participé activement sur les incivilités, la présentation de l'Examen Arbitre Régional ainsi que la présentation du nouveau plan Officiels 2024 sur une demi-journée. Un stage rattrapage a été organisé le 22 octobre à Terres Froides pour 8 candidats absents lors du campus.

b. Stage mi-saison

Cette demi-journée de rassemblement s'est déroulée à Voreppe avec 31 arbitres départementaux le 07 janvier 2023. Il y avait pour thème gestion du jeu intérieur, jeu sans ballon ainsi que l'intervention de Jérôme DUFFOUX, président de la Commission Régionale de Discipline.

c. Journée Conviviale des Arbitres

Cette matinée de rassemblement de jeunes arbitres s'est également déroulé à Voreppe avec 29 arbitres le 8 janvier 2023. Il y avait pour thème tri des coups de sifflet, action de tir/notion de tir + revue de la gestuelle.

3. DESIGNATIONS

Pour cette saison, nous avons 75 arbitres, 43 confirmés et 32 jeunes arbitres qui ont eu leur examen en mai 2022.

a. Couverture des matches

En séniors, tous les matches ont été couverts sur les catégories à désignation à savoir PRM et PRF, sauf la journée du 06 et 07/05 pour 2 matches de PRF car pas assez d'arbitres disponibles le dimanche après-midi.

Sur les catégories jeunes, nous n'avons pas pu couvrir la totalité des matches de 1^{ère} division car très peu de disponibilités, les jeunes jouant et ayant souvent des problèmes de déplacement, notamment dans le secteur Nord Isère.

Néanmoins, nous avons réussi à couvrir 75 % les matches jeunes de Ligue qui se déroulaient dans notre comité.

Joseph CAMUS souhaite remercier l'ensemble des arbitres car ils ont honoré leurs convocations et ont toujours répondu présents lorsqu'il demandait un dépannage de dernière minute.

b. Difficultés des désignations

La difficulté qui a été assez récurrente cette année et difficile à gérer, notamment pour les jeunes arbitres, c'est la gestion des plannings alors que nous avons réussi à désigner sur les rencontres 3 semaines à l'avance. Mais cela n'a pas été sans inconvénient...

Les désignations étant faites par rapport aux disponibilités que les arbitres nous donnent, ils se trouvent que certains clubs ayant fait des demandes de dérogations pour leurs matchs de jeunes oublient ou avertissent leurs jeunes officiels que les matches ont changé 3 jours avant le dit match ce qui fait que nous sommes obligés de modifier les convocations. Cela concerne heureusement très peu de clubs mais malheureusement toujours les mêmes, il faut donc sérieusement en prendre conscience...

Certains arbitres de niveau régional appartenant au Comité de l'Isère ne se mettent plus au service du comité et préfèrent aller siffler dans un autre comité ou dans des clubs qui les appellent car ils sont fortement indemnisés, ce qui est regrettable...

c. Observations

Une grosse déception, c'est qu'il n'y a malheureusement que 30 arbitres qui ont été observés cette saison et ce par manque de disponibilités des observateurs car ils sont bénévoles et arbitres Ligue. Un appel du pied a été fait à certains arbitres régionaux pour nous donner un coup de main, malheureusement sans réponse...

4. REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier :

- Les clubs de :
 - o Terres Froides Basket (stage de rattrapage)
 - o Basket Goncelin Grésivaudan (volet 1 Formation Initiale)
 - o BC Faverges Dolomieu (volet 1 Formation Initiale)
 - o Voreppe (stage mi-saison + JCA)
 - o Saint Quentin Fallavier (Examen blanc + Examen Arbitre Départemental)
 - o Gières (Examen blanc + Examen Arbitre Départemental)
- Léa PERRIN pour son aide sur la répartition sur la seconde partie de saison
- Les membres de la commission : Marion BARBET, Mickaël BAYLE, François BUCHET, Frédérique BRENIER, Joseph CAMUS, Patrick CLARET, Nathalie GIRARD, Vivien LERICHE, Nicolas PAILLIER.
- Colette ainsi que la commission sportive pour les bonnes relations que nous entretenons notamment lors des dérogations hors délai un peu trop importe à notre goût... ce qui nous a amené à prendre des dispositions lorsque les désignations étaient faites.
- Et aussi à :
 - o Amélie DJERMAKIAN, Reynald CLAVEL-BILLIERAS, Margaux AUBOYER, Nicolas HAURE, Freddy BREVIERE, Sofiane SMAOUI, Morgane BOUTIN (arbitres départementaux qui nous ont aidé pour les examens arbitres).
 - o Alison DOR, Stan PAVIS, Aurélien DUCASSE, Jérôme LEFEBVRE, Lucas BOUTIN (arbitres régionaux qui nous ont aidé pour les examens arbitres).
 - o Guillaume PLATEL-BENIT et Alain BOUILLLOUX pour leur présence à l'examen final.



ANNEXES

Jean-Christophe GUINET

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble

COMITE DE L'ISERE DE BASKET-BALL

5, Avenue Paul Verlaine
38100 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2023

COMITE DE L'ISERE DE BASKET-BALL

5, Avenue Paul Verlaine – 38100 Grenoble

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE DE L'ISERE DE BASKET-BALL relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe présente les règles et méthodes comptables retenues par l'association et notamment celles concernant « l'évaluation et la comptabilisation des principaux revenus ».

Dans le cadre de notre appréciation de ces dernières, nous avons vérifié leur caractère approprié, les informations données dans l'annexe et nous nous sommes assuré de leur correcte application

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Martin-d'Hères, le 31 mai 2023



Le commissaire aux comptes,
Jean-Christophe GUINET

BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2023

ACTIF	30/04/23			30/04/22
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 034	1 004	30	280
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	166 397	155 796	10 602	12 181
Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 863	98 223	14 640	21 829
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres	374		374	524
Total I	280 683	255 023	25 660	34 829
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 275		23 275	17 660
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	18 715		18 715	4 928
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	451 817		451 817	453 687
Charges constatées d'avance	31 936		31 936	34 321
Total II	525 743	0	525 743	510 595
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	806 427	255 023	551 403	545 425

BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2023

PASSIF	30/04/23	30/04/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	366 761	357 886
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	24 718	8 875
Situation nette (sous total)	391 479	366 761
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	391 479	366 761
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	106 080	135 516
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	49 090	42 558
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	327	590
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 427	
Total IV	159 924	178 664
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	551 403	545 425

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1er mai 2022 au 30 avril 2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	622 984	550 274
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	7 087	288
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	55 660	41 815
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	20 858	19 778
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	119	89
Mécénats	2 600	5 795
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	5 607	2 800
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	660	272
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5 637	5 695
Total I	721 213	626 805
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 670	266
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	528 174	469 198
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	16 202	16 365
Salaires et traitements	111 236	96 709
Charges sociales	35 698	28 876
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 709	9 722
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	15 929	14 716
Total II	720 618	635 850
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	594	-9 045

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1er mai 2022 au 30 avril 2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 407	730
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	3 407	730
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 407	730
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 001	-8 315
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20 717	17 336
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	20 717	17 336
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		146
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	146
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	20 717	17 190
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	745 336	644 872
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	720 618	635 997
EXCEDENT OU DEFICIT	24 718	8 875
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels dont le bilan fait apparaître un total de 551 403 € et dont le compte de résultat se solde par un excédent de 24 718 €.

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

- Appliquer la politique fédérale au niveau du département
- Satisfaire les besoins des clubs
- Organiser les championnats départementaux
- Mener à bien toutes actions tendant à développer et promouvoir le basket.

NATURE ET PERIMETRE DE L'ACTIVITE

- Pratique du Basket- Ball dans toutes les catégories d'âge sur l'ensemble du département
- Formation de dirigeants, officiels, techniciens et joueurs.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- 4 salariés dont 1 apprenti
- 32 bénévoles élus ou cooptés
- Bénévoles ponctuels sur des événements organisés ou des actions menées par le comité.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC N°2014-03 et avec les spécificités du règlement ANC N°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (personnes morales de droit privé à but non lucratif). Aucune modification n'est intervenue dans les règles et méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

- **Amortissements**

Ils sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Logiciels	3 ans
- Constructions	15 ans
- Matériel et outillage	5 ans
- Agencements et installations	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

- **Dépréciations des créances**

Elles sont évaluées au cas par cas en fonction du risque d'irrecouvrabilité estimé.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

1°) ACTIF IMMOBILISE

VALEURS BRUTES (€)	A l'ouverture	Acquisitions	Sorties d'actif	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	1 034			1 034
Immobilisations corporelles :				
- constructions	114 337			114 337
- matériel et outillage	1 434			1 434
- agencés install./constr.	52 060			52 060
- agencés install. divers	55 287			55 287
- mat. bureau et inform.	36 814	690	2 071	35 433
- mobilier	21 613		904	20 709
TOTAL	282 579	690	2 975	280 294

AMORTISSEMENTS (€)	A l'ouverture	Dotations	Sorties d'actif	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	754	250		1 004
Immobilisations corporelles :				
- constructions	114 337			114 337
- matériel et outillage	1 081	284		1 365
- agencés install./constr.	39 879	1 580		41 459
- agencés install. divers	45 761	3 121		48 882
- mat. bureau et inform.	25 003	4 387	2 071	27 319
- mobilier	21 473	87	904	20 656
TOTAL	248 288	9 709	2 975	255 022

S'agissant des règlements sur les actifs, CRC 02-10 et CRC 04-06 :

- Les composants de la construction sont identifiés puisque les aménagements ont été réalisés après son acquisition,
- Le Comité bénéficie de droit des mesures de simplification autorisant la poursuite de l'amortissement des biens non décomposables selon leurs mode et durée d'usage.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**2°) ETAT DES CREANCES**

▪ Créances clubs adhérents	23 275
▪ Fournisseurs débiteurs	1 089
▪ Fournisseurs, avoirs non parvenus	6 574
▪ Etat, produits à recevoir	667
▪ Divers, produits à recevoir	<u>10 385</u>
	41 990 €

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

3°) PRODUITS A RECEVOIR

Fournisseurs, avoirs non parvenus		6 574 €
▪ FFBB, points passion charte des officiels	1 308	
▪ Ligue AURA, licences nouveaux dirigeants	5 000	
▪ Fournitures administratives	266	
Etat, produits à recevoir		667 €
▪ Aide embauche apprenti	667	
Divers, produits à recevoir		10 385 €
▪ FFBB, ristourne/assurances	673	
▪ Rétrocession FFBB/championnat de France	4 200	
▪ Subvention Conseil Départemental	5 512	
Banques, intérêts courus à recevoir		2 338 €
▪ Intérêts sur livrets d'épargne	2 338	

4°) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

▪ Fournitures administratives	72	
▪ Articles pour revente	1 296	
▪ Petit équipement	1 401	
▪ Achats pour tournois	286	
▪ Location matériel de bureau	1 808	
▪ Location d'équipements sportifs	11 667	
▪ Charges de copropriété	405	
▪ Maintenance climatiseurs	841	
▪ Assurances	2 754	
▪ Formation des techniciens	1 733	
▪ Récompenses	8 918	
▪ Taxe foncière	496	
▪ Médecine du travail	259	
		31 936 €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**1°) VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

POSTES	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la Clôture
Fonds Associatifs sans droit de reprise	357 886	8 875		366 761
Résultat de l'exercice	8 875	24 718	8 875	24 718
TOTAL	366 761	33 593	8 875	391 479

2°) ETAT DES DETTES

▪ Dettes fournisseurs	7 656
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	98 424
▪ Clubs adhérents créditeurs	223
▪ Clubs adhérents, avoirs à établir	104
▪ Personnel et comptes rattachés	19 570
▪ Organismes sociaux	15 880
▪ Etat et collectivités publiques	13 640
	<u>155 497 €</u>

L'ensemble des dettes a une échéance à moins d'un an.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**3°) CHARGES A PAYER**

Fournisseurs, factures non parvenues		98 424 €
▪ Electricité	1 331	
▪ Location équipements sportifs	120	
▪ Frais de colloques et séminaires	1 080	
▪ Honoraires	1 950	
▪ Licences	89 682	
▪ Redevances logiciels	696	
▪ Charte des officiels	3 565	
Clubs adhérents, avoirs à établir		104 €
▪ Pénalités	104	
Personnel		19 570 €
▪ Congés payés	11 289	
▪ Heures de récupération	8 281	
Organismes Sociaux		7 112 €
▪ Charges sur congés	3 796	
▪ Charges sur heures de récupération	2 894	
▪ Formation professionnelle	422	
Etat et collectivités publiques		13 223 €
▪ Impôts locaux	13 150	
▪ Taxes diverses	73	
4°) <u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>		3 200 €
▪ Subvention ANS	3 200	

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1°) EVALUATION ET COMPTABILISATION DES PRINCIPAUX REVENUS

Les produits suivants sont enregistrés quand ils sont appelés aux clubs :

Licences

Les licences ont été appelées auprès des clubs sur la base de 3 acomptes de trésorerie et la facture a été émise et comptabilisée en fin d'exercice.

Le comité de l'Isère a comptabilisé, au titre des licences, un produit d'un montant de 591 774 €.

Ce montant correspond au nombre de licenciés de la saison sportive 2022-2023 arrêté par la commission des licences (11 389 licenciés) avec l'application des différents tarifs de licences, assurance comprise.

Corrélativement, une charge d'un montant de 351 218 € a été enregistrée au titre de ces mêmes licences. Cette charge correspond à la part revenant à la Ligue Auvergne Rhône Alpes et à la FFBB.

Engagements

Un montant de 42 870 € a été facturé et enregistré dans ce poste en début de saison sportive.

Cette somme correspond au nombre d'équipes engagées en championnat avec l'application du tarif des engagements.

Affiliations/Cotisations

Dans ce poste, il a été enregistré le montant de 31 210 €. Il correspond au nombre de clubs et d'ententes de club arrêté par la commission sportive (72 clubs et 3 ententes) avec l'application des différents tarifs d'affiliation fédérale et de cotisation départementale.

Corrélativement, une charge d'un montant de 14 469 € a été enregistrée au titre de ces mêmes affiliations à l'égard de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

2°) EVALUATION DU BENEVOLAT

Le bénévolat est déterminé sur la base :

- de la moyenne d'heures annuelles effectuées par les membres élus et les membres cooptés au titre du fonctionnement du Comité,
- et du nombre d'heures réalisées par les personnes (membres du Comité et entraîneurs de clubs) intervenant bénévolement au titre des actions spécifiques du Comité.

Ces heures sont valorisées en fonction du taux horaire du SMIC. Elles sont affectées d'un coefficient de 1,1 au titre des congés payés, puis de 1,12 afin de prendre en compte les charges sociales théoriques.

Le montant du bénévolat est estimé pour cet exercice à 214 000 € contre 184 000 € pour l'exercice précédent.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

3°) EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de l'exercice se compose de 4 salariés dont 2 techniciens et 1 apprenti.

4°) AUTRES INFORMATIONS

Le Comité a souscrit un contrat de location auprès de TSF le 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 10 ans concernant la mise à disposition d'une halle de sport. Dans le cadre de cette opération, une somme de 50 000 € a été versée par le Comité. Cette charge est étalée sur la durée du contrat générant une charge constatée d'avance de 11 667 € inscrite à l'actif du bilan au 30 avril 2023.

Jean-Christophe GUINET

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble

COMITE DE L'ISERE DE BASKET- BALL

5, Avenue Paul Verlaine, 38100 GRENOBLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2023

COMITE DE L'ISERE DE BASKET - BALL

5, Avenue Paul Verlaine, 38100 GRENOBLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2023

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 31 mai 2023



Le commissaire aux comptes,
Jean-Christophe GUINET

BUDGET 2023/2024

CHARGES	2023/2024		2022/2023		PRODUITS	2023/2024		2022/2023	
	12 mois	(€)	12 mois	(€)		12 mois	(€)	12 mois	(€)
60-ACHATS	15 100		17 497		70-VENTES DE BIENS ET SERVICES	57 100		62 747	
Electricité	3 800		3 351		Engagements	43 000		42 870	
Fournitures d'entretien & petit équipement	8 300		8 319		Formations de techniciens	5 200		5 180	
Fournitures administratives	2 200		2 157		Stages et tournois sélections espoirs	7 600		7 610	
Imprimés et divers achats pour revente	300		312		Ventes diverses	300		330	
Achats pour buvette tournois	500		3 358		Buvette tournois	1 000		6 757	
61-SERVICES EXTERIEURS	89 900		91 265		74-CONCOURS PUBLICS/SUBVENTIONS	25 700		20 858	
Locations	20 000		22 608		Aide de l'Etat pour embauche apprenti	4 000		5 333	
Charges de copropriété	2 500		2 340		Subvention Conseil Départemental	11 000		11 025	
Entretien des locaux	4 000		4 465		Subvention Agence Nationale du Sport	10 700		4 500	
Entretien du matériel et maintenance	5 900		5 805						
Assurances	3 300		3 101						
Documentation	400		378						
Frais de colloques, séminaires, conférences	10 000		9 697						
Formation des officiels	6 000		5 843						
Formation des techniciens	800		639						
Formation des sélections espoirs	37 000		36 389						
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	463 400		423 082						
Personnel extérieur	0		330						
Honoraires	4 200		4 028						
Récompenses	10 000		13 519						
Déplacements administratifs	25 800		24 486						
Déplacements techniques	20 600		19 530						
Réceptions	3 800		3 719						
Affranchissements et télécommunications	6 300		5 932						
Licences	392 400		351 218						
Ristourne FFBB sur assurances licences	-700		-656						
Divers	1 000		975						
63-IMPOTS ET TAXES	18 900		16 202						
Impôts locaux	17 000		14 349						
Taxes sur rémunérations	1 900		1 853						
64-CHARGES DE PERSONNEL	150 600		146 934						
Salaires	114 000		111 236						
Charges sociales	36 600		35 698						
65-CHARGES DE GESTION COURANTE	15 900		15 929		75-PRODUITS DE GESTION COURANTE	676 500		636 947	
Affiliations	14 400		14 469		Affiliations	15 700		15 675	
Autres	1 500		1 460		Dons manuels/Mécénat	3 000		2 719	
					Contributions FFBB	4 000		5 607	
					Licences	632 700		591 774	
					Cotisations départementales	15 500		15 535	
					Autres	5 600		5 637	
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 500		9 709		78-79-REPRISES & TRANSF. DE CHARGES	0		660	
TOTAL DES CHARGES d'EXPLOITATION	763 300		720 618		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	759 300		721 213	
RESULTAT d'EXPLOITATION (+ excédent / - déficit)	-4 000		594						
66-CHARGES FINANCIERES	0		0		76-PRODUITS FINANCIERS	4 000		3 407	
RESULTAT FINANCIER (+ excédent / - déficit)	4 000		3 407		Intérêts sur livrets	4 000		3 407	
RESULTAT COURANT (+ excédent / - déficit)	0		4 001						
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		0		77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		20 717	
					Forfaits	0		3 743	
					Fautes techniques et disqualifiantes SR	0		4 905	
					Chartre de l'entraîneur	0		3 050	
					Autres amendes et pénalités	0		8 751	
					Sur exercices antérieurs	0		268	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (+ excédent / - déficit)	0		20 717						
TOTAL DES CHARGES	763 300		720 618		TOTAL DES PRODUITS	763 300		745 336	
RESULTAT NET (+ excédent / - déficit)	0		24 718						